

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 101 (1950)
Heft: 4

Artikel: Les forêts de Tunisie
Autor: Lacourly, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen Journal forestier suisse

101. Jahrgang

April 1950

Nummer 4

Les forêts de Tunisie

Par G. Lacourly, ing. des eaux et forêts, Tunis

A première vue, la Tunisie apparaît au voyageur comme un pays sans arbres et sans bois. Cet aspect tient surtout au fait que les forêts actuelles sont en réalité des débris de massifs autrefois plus vastes et plus vigoureux, aujourd'hui morcelés ou profondément entamés sous l'action convergente de l'homme et du climat. Une bonne partie de la surface incendiée périodiquement et sans cesse abrutie a fait place progressivement à des stades régressifs, à savoir le maquis, la garrigue puis, finalement, la lande et la steppe.

Il faut penser que pendant près de 2000 ans, l'Afrique du Nord a été le théâtre de luttes, d'invasions et de refoulements, qui ont chaque fois abouti à une régression marquée de la forêt; et les débris qui se sont maintenus jusqu'au siècle dernier doivent leur existence uniquement à l'instabilité et à la faible densité des populations.

Avant le protectorat (1881), les forêts tunisiennes ne faisaient l'objet d'aucune exploitation rationnelle. Elles étaient considérées comme « terres mortes » et, comme telles, propriété du souverain. Les habitants et les riverains de la forêt avaient l'habitude d'y puiser les principaux moyens d'existence: terrains de parcours et abris pour leurs troupeaux. Ils y trouvaient également les éléments de leurs habitations: perches et bois de charpente, couvertures en liège ou en diss (*Ampelodesma mauritanica*). Depuis les bois de service jusqu'aux menus objets de la maison: bois de charrue, métier à tisser, plats, cuillers, etc., ils trouvaient tout en forêt, sans compter le combustible, les matières tannantes et les fruits sauvages.

Les premières reconnaissances forestières furent effectuées dès 1882 dans les massifs de chênes de la Khroumirie. Bientôt, le service forestier fut amené à étendre son action dans les oasis du sud, où son expérience de la lutte contre les sables l'appelait pour protéger les sources et les palmeraies.

Dès 1885, les grandes lignes de la gestion forestière de la régence étaient arrêtées.

La surface boisée est évaluée à 990 000 hectares environ. Rapportée à la superficie totale du pays, soit 12 518 000 hectares, elle représente un taux de boisement de 8%. Si l'on fait abstraction de 5 500 000 hectares de Sahara, le taux de boisement s'élève à 14%.

Du point de vue forestier, les massifs les plus riches sont ceux du nord, où l'amélioration, la mise en valeur et l'exploitation du chêne-liège et du chêne-zéen ont été réalisées progressivement sur 160 000 hectares.

Les forêts de chêne-liège (Quercus suber) s'étendent sur environ 140 000 hectares, répartis dans tout le nord de la Tunisie. La zone de végétation qu'elles occupent coïncide assez exactement avec les affleurements des grès numidiens. Elles sont constituées sur environ la moitié de leur surface par des peuplements purs de chêne-liège et sur l'autre moitié par des peuplements mélangés de chêne-liège et de chêne-zéen ou de chêne-liège et de pin maritime.

Sous le chêne-liège, on trouve en général un maquis assez abondant qui devient plus clair dans l'étage montagnard.

A la suite d'incendies répétés suivis de pâturage, le chêne-liège, malgré une résistance naturelle assez marquée, finit par disparaître et le peuplement se trouve réduit à son maquis. Enfin, le maquis lui-même, sous l'action combinée du feu et du bétail, se dégrade progressivement, cédant la place à la lande ou à la steppe de diss.

Les forêts de chêne-liège qui ont pu être conservées et mises en valeur sont, d'une façon générale, en assez mauvais état, et leur production reste relativement faible, si on la compare à celle d'autres pays de sylviculture intensive, tels que le Portugal. Elle est toutefois loin d'être négligeable.

Le principal produit des forêts de chêne-liège est le *liège de reproduction*, dont la production annuelle peut être évaluée à environ 50 000 quintaux. La production de *liège mâle*, importante au moment de la première mise en valeur des peuplements, reste maintenant assez faible et varie suivant les possibilités de nouvelles mises en valeur.

La production des *écorces à tan* varie beaucoup suivant la demande du marché. C'est néanmoins, parmi les produits provenant des coupes de régénération, celui qui a le plus de valeur.

A part quelques pieds isolés répartis çà et là sur les coteaux du littoral, on ne rencontre le *chêne-zéen (Quercus Mirbeckii)* en Tunisie que

dans les montagnes de Khroumirie, où il s'étend à l'état pur ou mélangé au chêne-liège sur une aire de 20 000 hectares environ. Il croît dans les sols qui conservent de la fraîcheur pendant toute l'année. On le rencontre surtout dans les ravins profonds à l'exposition nord. Ce n'est guère qu'au-dessus de 700 mètres qu'on le rencontre à l'état pur sur de grandes surfaces. Les peuplements de chêne-zéen forment souvent de grandes taches allongées, suivant la direction des ravins au milieu des peuplements de chêne-liège que le chêne-zéen a tendance à envahir sur les bords.

L'exploitation des vieilles réserves, commencée en 1884, est à peu près achevée. La forêt a été rajeunie et présente maintenant divers aspects correspondant aux différents stades de la futaie.

Les bois, provenant des coupes, dont la production annuelle a été estimée à 10 000 mètres cubes, sont utilisés pour la fabrication des traverses de chemins de fer et des poteaux de mines.

Tels sont les principaux peuplements productifs de la Tunisie. Le surplus des forêts situées au centre et à l'ouest, dans la région des hauts plateaux, a un aspect et des caractéristiques très dissemblables, du fait de la pluviosité réduite.

Elles sont peuplées en grande majorité de pins d'Alep (*Pinus halepensis*), associés soit aux genévriers (*Juniperus phoenicea* et *Juniperus oxycedrus*) soit au chêne-vert (*Quercus Ilex*).

Le pin d'Alep couvre les montagnes calcaires situées dans la région des hauts plateaux, où il occupe environ 400 000 hectares. Au point de vue de l'intérêt public, son utilité est considérable. Il maintient à l'état boisé des régions qui ne peuvent convenir à aucune autre essence et que la nature du sol ou la pente ne permettent pas de livrer à l'agriculture. Sa rusticité lui a permis de résister aux conditions les plus défavorables à sa végétation: incendies, abus de pacage, dévastations de toute nature.

Le traitement actuel des forêts de pin d'Alep consiste à protéger les jeunes peuplements, venus généralement sur incendies, contre les délits et les nouvelles atteintes du feu, à les éclaircir pour favoriser leur croissance et à enlever, sous forme de coupes jardinatoires, les vieux sujets qui ont pu échapper à la destruction.

L'ensemble de ces opérations permet d'assurer les besoins de la consommation locale en bois de chauffage et une partie des besoins des exploitations minières.

Le thuya (*Callitris quadrivalvis*) occupe environ 15 000 hectares à l'extrémité orientale de la dorsale, depuis le Djebel Zaghouan jusqu'à

l'extrémité du cap Bon. Les peuplements sont très dégradés et ne peuvent être l'objet d'aucune exploitation.

La gestion du domaine boisé en Tunisie doit s'inspirer d'une part de la fragilité des forêts en pays arides ou semi-arides et de leur dégradation artificielle à la suite des interventions humaines, d'autre part de leur utilité agricole, économique et sociale.

La mission du service forestier consiste donc à conserver le domaine boisé existant, en tentant de l'améliorer et de le gérer au mieux des intérêts de l'Etat. Parallèlement, un gros effort est tenté pour reconstituer les peuplements détruits.

Enfin, le problème de la conservation du sol posé par la déforestation a conduit le service forestier à entreprendre un vaste programme de reboisement d'une part dans les dunes de sables pour lutter contre l'érosion éolienne, d'autre part dans les grands bassins hydrographiques pour lutter contre l'érosion des eaux sauvages sur les pentes et l'inondation et le colmatage des basses plaines.

Zusammenfassung

Rodung, Waldbrände, Beweidung und uneingeschränkte Nutzungen haben den Wald in Tunesien im Lauf von Jahrhunderten auf die entlegensten Gebirgsgegenden zurückgedrängt; Maquis, Heide und Steppe sind als Degradationsstadien an seine Stelle getreten. Die heutige Waldfläche beträgt rund 1 Million ha, das sind 8% der Gesamtfläche oder 14% der produktiven Fläche.

Die wirtschaftlich wertvollsten Wälder finden sich im Norden des Landes. Wichtigste Holzart ist hier die Korkeiche (*Quercus suber*), die teils reine Bestände, teils Mischbestände mit Zaneiche (*Q. Mirbeckii*) oder Strandkiefer (*Pinus maritima*) bildet. Die Zaneiche besiedelt besonders die dauernd frischen Böden der Berggebiete. Ihr Holz dient zur Herstellung von Eisenbahnschwellen und als Grubenholz.

In den wenig produktiven Wäldern der niederschlagsarmen Hochflächen Mittel- und Westtunesiens herrscht die anspruchslose, widerstandsfähige Aleppokiefer (*P. halepensis*) vor; beigemischt sind *Juniperus*-Arten oder Steineichen (*Q. ilex*).

Die Hauptaufgaben der tunesischen Forstwirtschaft bestehen in der Erhaltung des Waldareals, in der Verbesserung der produktiven Bestände und in der Wiederherstellung der zerstörten Wälder. Außerdem wurde ein ausgedehntes Aufforstungsprogramm in Angriff genommen. Es erstreckt sich einerseits auf die Dünengebiete, andererseits auf die großen hydrologischen Einzugsbecken und bezweckt in erster Linie den Schutz des Bodens vor Erosion und Überführung.

Kz.